

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le mardi 7 avril 2015 à 20h30

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude (à partir de 21h25) , DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, MATHIOTTE Arnaud, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Absents excusés : DEFORGE Marc ayant donné procuration à MOLINIER Denis

SALLET Claude avait donné procuration à DETHUNE Catherine pour le représenter pour les délibérations qui seraient prises avant son arrivée, à savoir 21h25.

Secrétaire de séance : DESIRANT Françoise

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 2 mars 2015

Le précédent compte-rendu est approuvé par 10 voix et une abstention.

Transfert de propriété

Le transfert de propriété concernant la voie desservant le lotissement des pêcheries a été acté lors de la précédente réunion de conseil. Lors de la réception des travaux, du permis de lotir accordé en 1997, un certificat a constaté la réalisation des travaux de finition décrits dans le permis. Le conseil municipal va donc finaliser le transfert d'avant d'installer l'éclairage public.

Subventions 2015

Amis des églises	110 €
ACPA	85 €
ADMR	461 €
Familles Rurales d'Ecury	200 €
Fondation du patrimoine	50 €
Escuriolle	110 €
L'ARCAD	50 €
Conciliateur de justice	50 €

Après discussion, les montants des subventions sont fixés puis adoptés par l'assemblée, par 10 voix pour et une abstention.

Vote des taux des taxes locales

Pour l'année 2015, il est proposé de conserver les taux appliqués en 2014.

	Taux communal	Taux moyen communal au niveau du départemental
Taxe d'habitation	12.98%	28.85
Taxe foncière bâti	19.50%	26.08
Taxe foncière non bâti	9.17%	23.51
CFE	13.94%	N/A

Les taux des taxes locales sont adoptés par l'assemblée à l'unanimité.

Compte administratif 2014

Après lecture du document et analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2014 présente :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de : 441 104,50 €

Un déficit d'investissement d'un montant de : 132 949,31 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère générales	82 979,18 €	
	Charges de personnel	76 641,98 €	
	Atténuations de produits	14 919,00 €	
	Autres charges de gestions courantes	17 116,67 €	
	Charges financières	12 133,85 €	
	Opérations d'ordre	18 769,54€	
	Excédent 2013		333 534,93 €
	Atténuation de charges		10 893,47 €
	Opérations d'ordre		32 509,59 €
	Produits des services		10 689,99 €
	Impôts et taxes		123 120,00 €
	Dotations et participations		114 035,96 €
	Autres produits gestion courants		30 178,58 €
	Produits financiers		0,37 €
	Produits exceptionnels		8 701,83 €
	Total Fonctionnement	222 560,22 €	663 664,72 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Solde d'exécution d'investissement (2013)	46 370,27 €	
	Opérations d'ordre	46 894,01 €	
	Remboursement d'emprunts	8 760,89 €	
	Immobilisations incorporelles	7 018,22 €	
	Immobilisations corporelles	76 420,87 €	
	Immobilisations en cours	45 782,16€	
	Dotations		65 143,15 €
	Opérations d'ordre		33 153,96 €
	Total investissement	231 246,42 €	98 297,11 €

Madame le Maire après avoir transmis la présidence du vote au doyen de l'assemblée quitte la salle du conseil accompagnée de la secrétaire.

Claude SALLET procède au vote.

Le compte administratif 2014 est adopté avec 8 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil.

Compte de gestion 2014

Le compte de gestion, élaboré par le trésorier, correspondant en tous points au compte administratif, celui-ci est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

Affectation des résultats 2014

Le solde de 441 104,50 € - (132 949,31€ + 68 114.30€ restes à réaliser de 2014) soit **240 040.89 €** est reporté en fonctionnement sur le budget 2015.

L'affectation des résultats est adoptée par l'assemblée par 9 voix pour et 2 abstentions.

Budget primitif 2015

Cernant les investissements la commission projets finances propose d'inscrire les montants suivants aux opérations ci-dessous :

N° d'opération	Désignation	Montants
10	Illuminations de Noël	1810,00 €
11	Signalisation aérodrome	700,00 €
12	Signalisation	2 200,00 €
14	Matériel et outillage : Petits outillages	1 000,00 €
15	Plantation arbres	500,00 €
17	Mobilier urbain : vitrine piste BMX	350,00 €
22	Equipement de bureau : stores mairie	1 000,00 €
23	Eclairage public : Les pêcheries	6 450€
24	Etude et travaux traversée du village	309 420,00 €
25	Logiciels	1 200,00 €
30	Réhabilitation de la Mairie <ul style="list-style-type: none"> • Etudes • Travaux 	345 500,00 €
49	Achat extincteurs	500,00 €
54	Piste BMX : attaches grillage	600,00 €
57	Aménagement ancienne école	1 100,00 €
58	Aménagement aérodrome	1 000,00 €

Madame le Maire propose au conseil le budget 2015 suivant :

Fonctionnement : 538 121,89 €

Investissement : 931 893,61 €

Dépenses et recettes qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère générales	167 999,17 €	
	Charges de personnel	81 355,00 €	
	Atténuations de produits	16 374,00 €	
	Virement à la section d'investissement	235 526,72 €	
	Autres charges de gestions courantes	21 917,00 €	
	Charges financières	14 950,00 €	
	Excédent 2014		240 040,89 €
	Atténuation de charges		6 450,00 €
	Produits des services		9 780,00 €
	Impôts et taxes		122 015,00 €
	Dotations et participations		108 836,00 €
	Autres produits gestion courante		26 000,00 €
	Produits financiers		0,00 €
	Produits exceptionnels		25 000,00 €
	Total Fonctionnement	538 121,89 €	538 121,89 €

Investissement	Solde d'exécution (Déficit 2014)	132 949,31 €	
	Opérations d'ordre	35 500,00 €	
	Remboursement d'emprunts	22 000,00 €	
	Immobilisations incorporelles	13 600,00 €	
	Immobilisations corporelles	314 230,00 €	
	Immobilisations en cours	345 500,00 €	
	Restes à reporter	68 114,30€	
	Virement de la section de fonctionnement		235 526,72 €
	Opérations d'ordre		35 500,00€
	Dotations Fonds divers réservation		224 463,61 €
	Subventions d'investissement		100 403,28€
	Emprunts		336 000,00€
	Total investissement	931 893,61 €	931 893,61 €

Le Budget primitif 2015 est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.

Brûlage des déchets verts

Un administré a contacté la mairie par mail en date du 10 mars 2015 pour connaître la position de la commune concernant le brûlage des déchets verts à proximité des habitations.

Un arrêté Préfectoral du 24/09/2003 en a interdit la pratique.

Après recherche, le Préfet de l'Ain ayant autorisé le brûlage des déchets verts dans les zones rurales depuis octobre 2005, une demande de dérogation a été demandée auprès du Préfet de la Marne.

A l'heure actuelle, les services de la Préfecture réfléchissent sur le dossier mais n'ont pu nous donner une réponse pour le moment car il faut qu'ils sollicitent la DDT. A suivre...

Compte-rendu

CCMC (Communauté de Communes de la Moivre de la Coole) : voir au panneau d'affichage

Prochaines réunions :

Commission projets : 13 avril à 20h30

Commission animation : 20 avril à 20h30

La réunion s'est achevée à 23h25.